



BUREAU VERITAS  
CONSTRUCTION



## ATTESTATION PARASISMIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

(Délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application du décret n° 2023-1173 du 12 décembre 2023 et à joindre à la demande de permis de construire en application de l'arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire)

### Prise en compte, au stade de la conception, des règles parasismiques

#### Les textes de référence

Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article R.431-16 du code de l'urbanisme.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

#### Le maître d'ouvrage

##### Identité :

##### – Si personne physique :

Nom

Prénom

##### – Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...):	<b>SA</b>
Dénomination sociale :	<b>BOUYGUES IMMOBILIER</b>
Numéro SIRET ou SIREN :	<b>56209154601009</b>

**Adresse :****– Le maître d’ouvrage réside en France :**

Numéro et libellé de la voie : **4 Quai d'Arenc**

Complément d’adresse :

Code postal : **13202**

Localité : **Marseille**

**– Le maître d’ouvrage habite à l’étranger :**

Numéro et libellé de la voie :

Complément d’adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

**Contact**

Adresse électronique : **c.quentin@bouygues-immobilier.com**

Numéro de téléphone **06 45 19 01 04**

**L’attestateur****Qualité de l’attestateur :****Contrôleur technique :**

Nom **AMEWOUNOU**

Prénom **Ekulé Ghislain**

Nom commercial de la société : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Raison sociale : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Numéro de SIREN : 790 182 786

Numéro de l’agrément ministériel : AGR\_BVC\_CT A1+D \_Décision 18 sept 2023 (JO du 10-10-2023)

**Assurance souscrite par l’attestateur :**

L’attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d’assurance : QBE

Numéro de police : n°100.001

Date de validité : du 01/01/02025 au 31/12/2025

**Adresse et contact de l’attestateur :**

Numéro et libellé de la voie : **631 Chemin des Meinajaries**

Complément d’adresse : **AGROPARC Le Ronsard**

Code postal : **84140**

Localité : **AVIGNON**

Adresse électronique : **ghislain.amewounou@gmail.com**

Numéro de téléphone : **06 85 07 40 20**

### Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au stade du dépôt de permis de construire, le maitre d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

#### – Pour les maisons individuelles :

- Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage

#### – Pour les autres catégories de bâtiments :

- Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sol du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
- Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage

#### Référence des documents utilisés :

Intitulé et référence des documents	Description et émetteur du document	Date du document et indice	Date de réception
<b>Bâtiment C5 coupes A et B vue en coupe</b>	EVEN STRUCTURES	22/01/2025 - Ind 0	24/01/2025
<b>Bâtiment C5 Fondations vue en Plan</b>	EVEN STRUCTURES	22/01/2025 - Ind 0	24/01/2025
<b>Bâtiment C5 PH R+1 vue en Plan</b>	EVEN STRUCTURES	22/01/2025 - Ind 0	24/01/2025
<b>Bâtiment C5 PH R+2 vue en Plan</b>	EVEN STRUCTURES	22/01/2025 - Ind 0	24/01/2025
<b>Bâtiment C5 PH VS vue en Plan</b>	EVEN STRUCTURES	22/01/2025 - Ind 0	24/01/2025
<b>Bâtiment C5 PH RDC vue en Plan</b>	EVEN STRUCTURES	22/01/2025 - Ind 0	24/01/2025
<b>Rapport d'étude de sol G2 AVP</b>	SOL-ESSAIS	02/04/2020 - ind 2	24/01/2025

## Le projet

Numéro et libellé de la voie : **CHEMIN DU PONT DE L'AUTURE**  
 Complément d'adresse : **PONT DE L'AUTURE – AUTURE EST**  
 Code postal : **13560**  
 Localité : **SENAS**  
 Code INSEE de la commune :  
 Numéro de permis de construire : **PC 013 105 24 00034**  
 Date de dépôt de la demande de permis de construire : **18/10/2024**  
 Date de délivrance du permis de construire

## Constats

**- Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :**

	OUI	NON
Le projet est-il concerné par un plan de prévention ?	X	
Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?	X	
Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisé ?	X	

**- La catégorie d'importance du bâtiment :**

- Catégorie II  
 Catégorie III  
 Catégorie IV

**- La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :**

- Zone 2  
 Zone 3  
 Zone 4  
 Zone 5

**- Type de projet :**

- Construction d'une maison individuelle  
 Autre construction neuve : **construction de 90 logements**  
 - **16 logements semi-collectifs répartis en trois volumes en R+1**  
 - **76 logements collectifs répartis en 3 volumes en R+2**
- Extension horizontale  
 Préciser le type d'extension (\*) :  
 Extension verticale

Superficie du projet (surface du plancher en m<sup>2</sup>)

Nombre de niveau(x)

**02 et 03**

(\*) Sont concernés par les règles de construction parasismique :

– les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.

– **Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**

– **Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :**

Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

« Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

– **Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :**

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

– **Le sol :**

**OUI**

**NON**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?

**X**

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) :  A ;  B ;  C ;  D ;  E ;  S1 ;  S2.

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) :  1

Par qui a été identifiée la catégorie de sol ?

Pas d'information

– **Les fondations du projet : système de fondations mixtes ou composées de semelles filantes, reposant sur un sol renforcé par des inclusions solides ou équivalent.**

**OUI**

**NON**

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?

**X**

Si oui, date(s) de réalisation : **BET géotechnique SOL-ETUDES en date du 02/04/2020**

## Conclusions

